



Boite à outils théorique

1. Introduction

Cette boite à outils se présente comme un cadre conceptuel, un cadre de significations et de sens, à mobiliser dans l'exercice de compréhension de la question que nous traitons, celle de l'ethnisation des rapports scolaires.

Ce cadre se veut un point de départ sur le plan réflexif, une invitation à penser à partir de certaines théories et de faire l'expérience de leurs forces ainsi que de leurs faiblesses et limites. Cette boite à outils n'est pas un champ conceptuel exhaustif et clos, elle a plutôt une visée opérationnelle : permettre d'interroger la réalité scolaire, afin d'alimenter la réflexion des acteurs de terrain. Les différents prismes théoriques présentés ont été choisis en fonction des réalités rencontrées dans le cadre de notre recherche-action. Nous soulignons et défendons avec force l'ancrage de nos choix conceptuels dans la « parole scolaire » recueillie. Tous les outils proposés ici sont présents dans la partie consacrée à l'analyse des récits et des propos tenus par les acteurs scolaires. Il est question au travers de cette « boîte à outils » d'un approfondissement théorique, destiné à mieux appréhender les différentes postures et dynamiques présentes dans le champ scolaire.

2. Les groupes ethniques et leurs frontières (Frederick Barth)

Frederick Barth, anthropologue norvégien, opère une vraie révolution dans l'approche relative à l'ethnicité : au travers de son travail, Barth a cherché à montrer de quelle manière un groupe ethnique organise ses propres frontières ethniques. En d'autres mots, il suggère un déplacement du point focal, du contenu ethnique vers les frontières ethniques, en questionnant ce qui se joue le long de ces frontières entre groupes ethniques, et les retombées, comme nous allons le voir, sur la manière dont les gens vivent leur éventuelle/supposée ethnicité. Il est entendu que ces frontières interethniques ont une dimension symbolique. Elles peuvent, ou pas, coïncider avec une territorialisation physique ou au contraire, apparaître dans une situation de relation sociale déterritorialisée. De son point de vue les frontières ethniques sont créées et maintenues au travers de mécanismes d'exclusion, qui renforcent les divisions entre un groupe et un autre. Ces mécanismes sont, par exemple, la limitation ou l'interdiction du mariage entre membres de différents groupes, la restriction des relations sociales ou

économiques (comme le commerce), ou la séparation physique entre différents groupes, par exemple les ghettos ethniques.

« Le caractère novateur de la notion d'ethnic boundary, attesté par l'exceptionnelle influence de son auteur, tient à l'idée que ce sont en réalité ces frontières ethniques, et non pas le contenu culturel interne, qui définissent le groupe ethnique et permettent de rendre compte de sa persistance (...) Dans la conception barthienne, l'entretien des frontières ethniques nécessite l'organisation des échanges entre les groupes et la mise en œuvre d'une série de proscriptions et de prescriptions réglementant leurs interactions. Au cours du temps, les frontières ethniques peuvent se maintenir, se renforcer, s'effacer, ou disparaître. Elles peuvent devenir plus flexibles ou plus rigides ».

(P. Poutignat, J. Streiff-Fenart, Théories de l'ethnicité, 1995, p.123)

Dans le cadre de notre recherche, nous pouvons aussi penser à l'interdiction du voile islamique dans l'espace scolaire, interdiction qui se fait au nom de la laïcité, ressentie par certains élèves comme une politique institutionnelle visant à marquer une frontière symbolique, qui ne peut être franchie par les membres de la minorité, qu'à la seule condition qu'ils se débarrassent de leurs marqueurs ethniques et donc d'une partie de leur identité. Nous pouvons aussi faire référence au sentiment qu'ont certains jeunes issus de l'immigration de ne pas pouvoir suivre une scolarité complète dans le général, et d'être contraints de s'orienter vers des filières considérées de relégations, comme le technique et le professionnel, et vécues comme étant disqualifiantes. Il est bien question d'une perception de fermeture d'espaces scolaires et donc sociaux, sur base ethnique. D'une solidification et d'un durcissement des frontières ethniques, pour reprendre la terminologie de Barth. En d'autres mots, le sentiment d'être en présence de murs invisibles que l'on ne peut franchir.

Dans certains cas, selon Barth, les groupes possèdent un pouvoir identique et renforcent réciproquement les principes de fermeture : les membres respectifs se maintiennent séparés, mais aucun groupe ne domine l'autre. Toutefois, selon lui, est plus fréquente la situation dans laquelle les membres d'un groupe en particulier bénéficient d'une position de pouvoir sur un ou plusieurs groupes ethniques. Dans ce cas, la fermeture du groupe ethnique coïncide avec les inégalités dans la distribution de la richesse, du pouvoir ou de la position sociale. Cet aspect, celui d'une asymétrie du pouvoir entre groupes, correspond à la perception que peuvent avoir certains jeunes interrogés, qui, se sentant démunis face à ces « effets de domination scolaire », craignent des effets négatifs sur leur avenir : ils estiment que les performances scolaires ne sont pas distribuées de manière équitable.

« Il est raisonnable de penser par ailleurs que les frontières entre les groupes sont d'autant moins perméables que l'organisation des identités ethniques est liée à la répartition différentielle des activités dans le secteur économique. Lorsque les identités

ethniques sont fortement corrélées à un système de stratification socio-ethnique (c'est-à-dire lorsque les caractéristiques phénotypiques ou culturelles sont associées de façon systématique à des positions de classe), la frontière ethnique se superpose à la frontière sociale, l'une renforçant l'autre. Dans ce type de situation, le franchissement de la frontière ethnique est d'autant plus difficile qu'il va impliquer une dissonance entre la catégorisation sociale et la catégorisation ethnique. Les individus qui acquièrent les caractéristiques du groupe dominant ne seront pas considérés comme ayant changé de groupe, mais comme des « hors groupes ». Wallman montre par exemple qu'en Grande-Bretagne, où la réussite scolaire est fortement associée à la couleur, les membres des groupes minoritaires qui réussissent sont perçus comme des individus hors catégorie ».

(J. Sreiff-Fenart, P. Poutignat, Théories de l'ethnicité, 1995, p.169)

Barth met donc en avant la question des frontières pour comprendre l'ethnicité. Cette frontière, selon lui, régulerait les échanges entre groupes ethniques différents, et serait la résultante d'un système de prescriptions et proscriptions : l'idée étant de trouver un équilibre entre une dimension instrumentale, utilitariste, c'est-à-dire la nécessité de mettre en place des échanges avec d'autres groupes ethniques, tout en préservant, protégeant, des aspects de sa culture de toute éventuelle modification.

« L'identité ethnique implique une série de contraintes sur les types de rôles qu'un individu est autorisé à jouer, et sur les partenaires qu'il peut choisir pour diverses formes de transactions. En d'autres termes, considérée en tant que statut, l'identité ethnique est comparable au sexe et au rang, en ce qu'elle exerce une contrainte sur celui qui a ce statut dans toutes les activités, et pas seulement dans certaines situations sociales définies. On pourrait ainsi dire qu'elle est impérative, en ce qu'elle ne peut être ignorée délibérément ni écartée de façon temporaire pour tenir compte d'autres définitions de la situation. Les contraintes que l'identité ethnique d'un individu fait peser sur son comportement ont donc tendance à être des contraintes absolues et, dans les sociétés poli-ethniques (multi-ethniques) complexes, à agir dans tous les domaines ; et les conventions morales et sociales qui les composent sont rendues encore plus résistantes au changement du fait qu'elles sont liées entre elles (...) pour caractériser une identité singulière ».

(F. Barth, Les groupes ethniques et leurs frontières, 1969, p.216)

Cet aspect nous l'avons rencontré dans le cadre de notre recherche, notamment dans la question de l'intermariage (mariage entre personnes de groupes ethniques différents), soulevée par une enseignante, lors d'une rencontre avec des élèves à l'extérieur de l'école, ou dans le récit des « exotiques », où il était aussi question de prescriptions/proscriptions comportementales entre groupes « ethniques » distincts. Il s'agirait de ne pas dépasser la frontière ethnique, de ne pas devenir un transfuge : Pour cela, certains membres du groupe peuvent assumer le rôle de « sentinelles ethniques » et être les garants de cette régulation.

« La coopération des membres pour le maintien des frontières est une condition nécessaire de l'ethnicité, elle peut même constituer dans certains cas le critère essentiel de membership. Pour être Druze en Israël il n'est pas indispensable de participer activement à la vie religieuse ni de conformer rigoureusement aux normes religieuses de comportement, mais il faut coopérer activement au maintien de la frontière ethnique en pratiquant une stricte endogamie (...) et en rejetant toute possibilité d'incorporation de nouveaux membres. Dans le cas des Amish, les techniques d'entretien de la frontière telles que l'interdiction de l'exogamie, le refus de participation à la vie politique, le rejet de l'automobile et du téléphone, sont devenus les symboles mêmes de la spécificité culturelle de la communauté. Le maintien des frontières repose sur la reconnaissance et la validation des distinctions ethniques au cours des interactions sociales. Comme le souligne Barth, la pression exercée de l'intérieur d'un groupe pour contraindre ses membres à maintenir activement la frontière est maximale dans les situations politiques où la violence et l'insécurité dominent les relations inter-ethniques. Dans une situation comme celle de l'Afrique du Sud, où le pouvoir de la classe dominante reposait sur une stricte séparation des groupes ethniques, la participation active des membres du groupe dominant au maintien de la frontière entre Noirs et Blancs était de l'ordre d'un devoir moral, et ceux qui s'en abstenaient pouvaient être durement sanctionnés. Des observations comme celles de Griffin (1962) laissent penser que même dans les situations d'extrême domination comme celle que connaissaient les Noirs dans le sud des États-Unis après la période de l'esclavage, les minoritaires avaient leur propre code d'honneur ethnique en vertu duquel des sanctions étaient exercées contre ceux qui tentaient de franchir les limites, et ce faisant de trahir le groupe.

(J. Streiff-Fenart, P. Poutignat, Théories de l'ethnicité, 1995, p.172)

Dernier point, central dans le cadre conceptuel de Barth, l'idée que c'est toujours à partir du processus même de construction des frontières ethniques que se créerait le contenu ethnique et non le contraire. La culture ne serait pas une donnée immuable, mais elle serait toujours changeante, et ces changements ne peuvent se comprendre qu'à partir des relations interethniques et donc à partir des échanges le long de la frontière : plus la frontière ethnique se renforcerait, deviendrait imperméable (ex : entre un groupe dominant et des groupes minoritaires) plus il y aurait de l'oxygène ethnique et donc un processus de « rigidification identitaire » au sein des groupes. En d'autres mots, le sentiment de confinement social sur base ethnique d'une population renforcerait les discours et les pratiques à caractère ethnique, c'est-à-dire renforcerait le sentiment d'appartenance ethnique au sein même de cette population.

A ce propos, citons François Dubet : *« pour certains jeunes, non seulement le racisme devient une expérience banale, mais les intéressés eux-mêmes sont conduits à se définir en termes ethniques et raciaux. Ils assument d'autant plus volontiers ces identités qu'elles leur sont imposées et rappelées quotidiennement (...) transformés en minorités, ces jeunes coproduisent les processus d'exclusion dont ils sont victimes »*. Au travers de cet extrait la question de la

frontière ethnique est soulevée : vécue comme étant un mur infranchissable, il ne resterait plus à certains jeunes qu'à cultiver leur propre différence supposée en s'inscrivant ainsi dans ce même processus de durcissement des frontières.

« Dans cette perspective, le point crucial de la recherche devient la frontière ethnique qui définit le groupe, et non le matériau culturel qu'elle renferme. Ces frontières auxquelles nous devons consacrer notre attention sont bien sûr des frontières sociales, bien qu'elles puissent aussi avoir des contreparties territoriales. Si un groupe maintient son identité quand ses membres entrent en interaction avec d'autres, ceci implique qu'il y ait des critères pour déterminer l'appartenance et des façons de rendre manifeste l'appartenance et l'exclusion (...).

(F. Barth, Les groupes ethniques et leurs frontières, 1969, p.214)

De plus, cette frontière ethnique canalise la vie sociale ; elle implique une organisation souvent très complexe des comportements et des relations sociales. Identifier quelqu'un d'autre comme appartenant au même groupe ethnique que soi implique que l'on partage avec lui des critères d'évaluation et de jugement. De là les deux acteurs en viennent à assumer qu'ils jouent au fond « le même jeu » (...). Inversement, une dichotomisation des autres comme étrangers, comme membres d'un autre groupe ethnique, implique de reconnaître des limitations dans la compréhension commune, des différences dans les critères de jugement des valeurs et des actes, et une restriction de l'interaction aux seuls secteurs présumés offrir des possibilités d'intercompréhension et d'intérêt mutuel (...) Ainsi la persistance des groupes ethniques en situation de contact implique non seulement des critères et des marques ostensibles d'identification, mais aussi une structuration de l'interaction qui permette la persistance des différences culturelles (...) Le trait organisationnel qui, selon ma thèse, doit se trouver dans toute relation inter-ethnique, consiste en un ensemble systématique de règles régissant les contacts sociaux inter-ethniques. Dans toute vie sociale organisée, ce qui peut être rendu pertinent pour l'interaction dans chaque situation sociale est prescrit. Si les individus s'accordent sur ces prescriptions, leur accord sur les codes et les valeurs ne s'étend pas nécessairement au-delà de ce qui est pertinent pour les situations sociales dans lesquelles ils interagissent. Des relations inter-ethniques stables présupposent une telle structuration de l'interaction : un ensemble de prescriptions qui régissent les situations de contact, et qui permettent de l'articulation dans certains secteurs ou domaines d'activité, et un ensemble d'interdits sur les situations sociales qui empêche l'interaction inter-ethnique dans d'autres secteurs, et ainsi isole certaines parties des cultures, les protégeant de toute confrontation ou modification.

(F. Barth, Les groupes ethniques et leurs frontières, 1969, p.214)

Plus grandes sont les différences entre ces orientations fondées sur des valeurs, plus elles impliquent des contraintes sur les interactions inter-ethniques : l'individu devra éviter,

dans l'ensemble du système social, les statuts et les situations impliquant un comportement en désaccord avec ses orientations de valeurs puisqu'un tel comportement de sa part recevrait une sanction négative. De plus, par le fait que les identités sont rendues manifestes en même temps qu'elles sont endossées, les nouveaux modes de comportement tendront à se dichotomiser : on peut faire l'hypothèse que les contraintes sur les rôles s'exercent de telle façon que les individus hésitent à adopter de nouvelles conduites, de peur qu'un tel comportement ne soit pas convenable pour une personne de leur identité.

(F. Barth, Les groupes ethniques et leurs frontières, 1969, p.214)

3. Dichotomisation « nous/eux »

Pour qu'il existe une frontière ethnique, il faut que l'on puisse identifier les membres et les non membres d'une culture : Nous/Eux. Encore une fois nous pouvons faire référence au récit « Les exotiques » et à la question de l'intermariage, soulevée par l'enseignante du secondaire. Voici ce que Philippe Poutignat, chercheur au CNRS de l'université de Nice, écrivent à propos de la théorie Barthienne :

« La notion de ethnic boundary (frontières ethniques) élaborée par Barth a marqué un tournant important dans la conceptualisation des groupes ethniques et représente un élément central de la compréhension des phénomènes d'ethnicité. A un premier niveau, elle revient à souligner que l'appartenance ethnique ne peut se déterminer que par rapport à une ligne de démarcation entre les membres et les non membres. Pour que la notion de groupe ethnique ait un sens, il faut que les acteurs puissent rendre compte des frontières qui marquent le système social auquel ils estiment appartenir et au-delà desquelles ils identifient d'autres acteurs impliqués dans un autre système social. Autrement dit, les identités ethniques ne se mobilisent qu'en référence à une altérité, et l'ethnicité implique toujours l'organisation de groupement dichotomique Nous/Eux. Elle ne peut se concevoir qu'à la frontière du Nous, en contact ou confrontation ou par contraste avec des Eux (Wallman, 1978) ».

(P. Poutignat, J. Streiff-Fenart, Théories de l'ethnicité, 1995, p.166)

4. Courant situationnaliste : la saillance (J. Mitchell)

Dans l'extrait suivant, ancré dans le courant anthropologique « situationnaliste », est mis en avant la manipulation des marqueurs ethniques dans le cadre des interactions : on pourrait parler d'une mise en scène de certains attributs identitaires en fonction des situations sociales dans lesquelles on s'engage. Les individus auraient la possibilité de moduler de manière

stratégique certaines facettes de leur identité, et donc de décider d'accentuer ou pas leurs traits (attributs) ethniques. Au lieu de traiter ces marqueurs comme des « propriétés substantielles », il conviendrait de les traiter comme des « propriétés relationnelles » (Boltanski, 2011), c'est-à-dire comme des signes que les acteurs utilisent pour donner des significations aux interactions dans lesquelles ils s'engagent, significations qui varient quand on passe d'une relation à l'autre.

« La notion de saillance ou mise en relief (saliency) proposé par le courant situationniste (Paden, 1970 ; Mitchell, 1970) est d'une importance centrale dans toutes les approches non réificatrices de l'ethnicité. Elle exprime l'idée que l'ethnicité est un mode d'identification parmi d'autres possibles : elle ne renvoie pas à une essence que l'on possède, mais à un ensemble de ressources disponibles pour l'action sociale. Selon les situations dans lesquelles il se trouve placé et les gens avec qui il interagit, un individu pourra assumer l'une ou l'autre des identités qui lui sont disponibles, le contexte particulier dans lequel il se trouve déterminant les identités et les loyautés appropriées à un moment donné. Dans certaines situations, l'ethnicité est un facteur pertinent qui influence l'interaction, dans d'autres situations, l'interaction est organisée selon d'autres attributs tels que la classe, la religion, le sexe(...) »

(P. Poutignat, J. Streiff-Fenart, Théories de l'ethnicité, 1995, p.182)

Cette plasticité nous ramène directement à la question de la frontière ethnique : les individus auraient la possibilité de la renforcer (solidification de la frontière) ou de l'assouplir dans le cadre des interactions, et ceci en décidant de mettre en avant ou en retrait certains de ces signes à caractère ethnique.

L'ethnicité peut aussi être mise en relief à travers tous les signes visibles (marqueurs ethniques), comportementaux, vestimentaires, qui peuvent être mobilisés et sélectionnés pour typifier un groupe social ou pour présenter un Moi ethnique spécifique. Les caractéristiques distinctives que Weber appelait les « reflets extérieurs » (marqueurs ethniques), la façon de porter la barbe, la coiffure, le vêtement, se prêtent particulièrement à l'affichage public d'une identité revendiquée, parce qu'ils possèdent la double caractéristique d'être manipulables à loisir et aisément déchiffrables comme symboles d'appartenance.

(P. Poutignat, J. Streiff-Fenart, Théories de l'ethnicité, 1995, p.183)

Pensons à la manière dont une jeune fille interrogée modulait la couleur de son foulard en fonction de l'effet qu'elle voulait avoir sur les autres : être plus ou moins accessible. L'ethnicité serait donc un « mode d'identification parmi d'autres possible, utilisable donc, dans sa dimension communicationnelle. Voici ce que Philippe Poutignat, chercheur au CNRS de l'université de Nice, écrit à propos du concept de Saillance.

La notion de saillance ethnique pose la question de la priorité de l'identification ethnique dans l'organisation de la vie sociale et de l'utilité sociale de démontrer, de manifester ou de valider l'existence d'une catégorie ethnique dans une situation particulière. Cette question amène à privilégier l'examen des modalités et des procédures selon lesquelles les étiquettes et les stéréotypes ethniques sont activés et rendus pertinents dans les interactions sociales de face à face.

Selon Lyman et Douglass, les traits ethniques ne sont jamais évoqués, attribués ou exhibés au hasard, mais sont manipulés stratégiquement par les acteurs (ethnic casting) comme des éléments de stratagème, dans le cours des interactions sociales, par exemple pour exprimer la solidarité ou la distance sociale ou pour les avantages immédiats que l'acteur escompte obtenir par la présentation d'une identité ethnique particulière. Patterson (1975) montre comment certains Porto-Ricains hautement américanisés manipulent dans ce sens les différentes identités ethniques qui leur sont disponibles : ils peuvent par exemple se réclamer de leur identité raciale pour bénéficier des programmes réservés aux Noirs dans le cadre de l'Affirmative Action, ou dans d'autres circonstances mettre l'accent sur leur culture latine en exagérant leur accent espagnol (...)

(P. Poutignat, J. Streiff-Fenart, Théories de l'ethnicité, 1995, p.184)

5. Le stigmate (Erving Goffman)

Ce point soulève la question du stigmate, c'est-à-dire d'une différence, une altérité devenue un signe de déviance et donc de discrédit, par rapport aux normes en vigueur dans une société. Ces normes, pouvant être qualifiées de dominantes, constituent ce que Montesquieu appelait « L'esprit général ». Ces stigmates doivent être pensés comme des écarts, des désajustements par rapport à « l'idéal social » (système de normes à suivre) en vigueur. Ils sont la résultante d'arbitraires culturels, c'est-à-dire que les stigmates sont toujours le produit d'une perception culturelle particulière : ils se construisent ou plutôt, ils sont construits, à partir d'une culture dominante. Les stigmates n'ont donc pas de vocation/dimension universelle, mais existent seulement à partir d'un cadre culturel déterminé. Ils apparaissent et disparaissent en fonction des changements culturels. Par exemple, l'homosexualité sera considérée comme un stigmate dans certaines sociétés et pas dans d'autres, ou à un moment spécifique de l'histoire culturelle d'une société. Autre exemple, aux États-Unis, certains groupes ethniques, comme les italiens et les irlandais, fortement discriminés et stigmatisés dans la première moitié du XX siècle, ne le sont plus aujourd'hui, au point de ne plus être considérés comme des minorités ethniques, mais comme des américains à part entière.

N'existant donc pas en dehors d'une réalité spatio-temporelle déterminée, c'est-à-dire en dehors d'une période historique donnée et dans une société particulière, nous pouvons affirmer que les stigmates sont toujours historicisés. Cette affirmation est importante dans la mesure où

elle met l'accent sur la dimension évolutive et changeante de la culture, de ses horizons normatifs, et donc de la production historique des stigmates, nous mettant à l'abri de toute approche essentialiste et donc fataliste, si courante de nos jours.

Les stigmates auxquels nous faisons référence dans le cadre de cette étude sont à caractère ethnique : ce sont des traits personnels qui deviennent des « marqueurs ethniques », plus précisément ce sont des traits de l'individu qui le renvoient à l'appartenance à une culture ou à un groupe ethnique supposé, et comme tels, faisant l'objet de discrédit : les populations Noires, par exemple, dans l'ancien système d'Apartheid sud-africain.

Le discrédit, comme expliqué dans les extraits qui vont suivre, fonctionnerait selon une mécanique précise, métonymique nous pourrions dire, qui est celle de prendre une partie pour le tout, c'est-à-dire d'effacer tous les attributs d'une personne, toutes ses caractéristiques et qualités, pour ne prendre en considération que l'attribut stigmatisé : ce processus de disqualification est à comprendre dans son sens premier, comme étant l'effacement de toutes les qualités d'un individu. Il s'apparente à ce que nous pourrions définir une « disparition identitaire ». L'individu stigmatisé perdrait ainsi la dimension composite et complexe de son identité et disparaîtrait, ne devenant rien d'autre que son stigmate. Aucune autre caractéristique ne serait à prendre en considération sur le plan identitaire en dehors de son stigmate. C'est la logique de la déshumanisation dont parle Goffman dans un des extraits qui vont suivre.

La résultante de cette stigmatisation serait l'impossibilité pour cette la personne stigmatisée de se faire admettre dans le « cercle des rapports sociaux ordinaires ». Marquée par une caractéristique infamante, elle ferait l'objet d'ostracisme, d'évitement, de confinement. Nous pouvons faire référence, par exemple, au sort des Noirs américains et les phénomènes de ségrégation et ghettoïsation dont ils ont été victimes.

« En gros on peut distinguer trois types de stigmates. En premier lieu il y a les monstruosité du corps, les diverses difformités. Ensuite on trouve les tares du caractère qui, aux yeux d'autrui, prennent l'aspect d'un manque de volonté, de passions irrépressibles ou antinaturelles, de croyance égarée et rigide, de malhonnêteté et dont on infère l'existence parce que l'on sait qu'il est ou a été par exemple mentalement dérangé, emprisonné, drogué, alcoolique, homosexuel, suicidaire ou d'extrême gauche. Enfin il y a ces stigmates tribaux que sont la race, la nationalité et la religion, qui peuvent se transmettre de génération en génération et contaminer également tous les membres d'une famille. Mais dans tous les cas de stigmate, on retrouve les mêmes traits sociologiques : un individu qui aurait pu aisément se faire admettre dans le cercle des rapports sociaux ordinaires possède une caractéristique telle qu'elle peut s'imposer à l'attention de ceux d'entre nous qui le rencontrent et nous détourner de lui, détruisant ainsi les droits qu'il a vis-à-vis de nous du fait de ses autres attributs. Il possède un

stigmaté, une différence fâcheuse d'avec ce à quoi nous nous attendions (...) Il va de soi que, par définition, nous pensons qu'une personne ayant un stigmaté n'est pas tout à fait humaine. Partant de ce postulat, nous pratiquons toutes sortes de discriminations par lesquelles nous réduisons efficacement, même si c'est souvent inconsciemment, les chances de cette personne. Afin d'expliquer son infériorité et de justifier qu'elle représente un danger, nous bâtissons une théorie, une idéologie du stigmaté (...).

(E. Goffman, Stigmaté, 1975, p.14)

Des auteurs tels que Goffman, Hugues et Becker, mettent l'accent sur « les usages sociaux » de ces stigmatés, c'est-à-dire sur leur dimension interactionnelle, dans le face à face entre individus, et la manière dont la dimension inconsciente peut aussi intervenir dans la régulation de l'échange (attentes inconscientes, comme nous allons le voir). Cette dimension interactionnelle est bien présente au sein des propos recueillis dans le cadre de notre recherche : la stigmatisation prendrait forme, se matérialiserait la plupart du temps, dans le face à face entre individus.

« (...) Lorsqu'un inconnu se présente à nous, ses premières apparitions ont toutes des chances de nous mettre en mesure de prévoir la catégorie à laquelle il appartient et les attributs qu'il possède, son « identité sociale », pour employer un terme meilleur que celui de « statut social », car il s'y inclut des attributs personnels tels que l'honnête tout autant que des attributs structuraux comme la profession. Nous appuyant alors sur ces anticipations nous les transformons en attentes normatives, en exigences présentées à bon droit. D'ordinaire nous n'avons pas conscience d'avoir formulé de telles exigences, ni conscience de leur nature, tant que la satisfaction n'en est pas activement mise en question. Mais si elle l'est, c'est alors que nous risquons de nous apercevoir que nous n'avons cessé de poser certaines hypothèses quant à ce que devrait être l'individu qui nous fait face ».

« Tout le temps que l'inconnu est en notre présence, des signes peuvent se manifester montrant qu'il possède un attribut qui le rend différent des autres membres de la catégorie de personnes qui lui est ouverte, et aussi moins attrayant, qui, à l'extrême, fait de lui quelqu'un d'intégralement mauvais, ou dangereux (...) ainsi diminué, il cesse d'être pour nous une personne accomplie et ordinaire et tombe au rang d'individu vicié, amputé. Un tel attribut constitue un stigmaté, surtout si le discrédit qu'il entraîne est très large (...).

(E. Goffman, Stigmaté, 1975, p.12)

Pensons aux témoignages recueillis d'élèves portant le voile, concernant certaines interactions avec des enseignants, notamment dans le récit « l'agression ».

6. Stigmate vs Norme

Goffman met en lumière la question normative présente dans tout processus de stigmatisation : c'est toujours à partir d'un « idéal du moi social », défini au travers d'un système de normes à suivre, présent dans toute culture, que peut s'opérer une exclusion symbolique et sociale, c'est-à-dire une non-reconnaissance de la place qu'occupe dans la société un individu ou un groupe qui ne se conformerait/ne correspondrait pas à cet idéal. Inversement, la conformité à cet idéal serait sanctionnée positivement par de la reconnaissance et de la valorisation sociale. En d'autres mots, la stigmatisation véhiculerait une absence de légitimité qui toucherait certaines personnes ou groupes, sur base de la distance qui les sépare des normes dominantes en vigueur.

« On peut affirmer sans absurdité qu'il n'existe en Amérique qu'un seul homme achevé et qui n'ait pas à rougir : le jeune père de famille marié, blanc, citadin, nordique, hétérosexuel, protestant, diplômé d'université employé à temps plein, en bonne santé, d'un bon poids, d'une taille suffisante et pratiquant un sport. Tout homme américain est enclin à considérer le monde par les yeux de ce modèle, en quoi l'on peut parler d'un système de valeur commun. Et celui qui échoue sous l'un de ces aspects se taxe d'indignité, par moments tout au moins, et réagit en conséquence, soit qu'il fasse semblant, soit qu'il se surprenne à se montrer confus ou bien agressif à cause des traits de sa personne dont il sait qu'ils font mauvais effet. Même en l'absence d'un sanctuaire qui les présenterait toutes, les grandes valeurs d'identité d'une société peuvent fort bien projeter leur ombre, ténue peut-être, sur toutes les rencontres qui se font à tout moment dans la vie quotidienne ».

(E. Goffman, Stigmate, 1975, p.151)

Concernant notre recherche, certains élèves issus de l'immigration ont le sentiment d'incarner cette distance vis-à-vis des normes dominantes, de « l'idéal du moi social », et au travers de leurs paroles ils viennent questionner la légitimité de leur « citoyenneté scolaire » : sont-ils reconnus comme étudiants/citoyens à part entière?

7. Caractéristiques principales et caractéristiques accessoires d'un statut (Everett Huges)

Huges, sociologue américain, met l'accent sur la question des perceptions et des attentes vis-à-vis des différents statuts sociaux (les identités sociales qui déterminent les rôles explicites, avec les droits et les devoirs de l'individu). Derrières ces attentes, c'est-à-dire ce que l'on attend d'un certain individu, est présente l'idée d'un ordre social hiérarchisé, élaboré et basé à partir

de normes, où les places (sociales) et les possibilités de mouvement dans l'espace social sont assignées en fonction des statuts de chacun. Dans sa théorie, certains individus ou populations seraient donc relégués dans des espaces sociaux bien définis, faute de légitimité. C'est-à-dire qu'on ne s'attend pas à ce qu'ils sortent de leur « rôle et de leur rang ». L'exemple que Hugues propose est éloquent : dans l'Amérique des années '60, on s'attend qu'un médecin possède bien évidemment un diplôme, mais aussi qu'il soit homme blanc et protestant.

« La plupart des statuts ont une caractéristique principale qui sert à distinguer ceux qui occupent ce statut de ceux qui ne l'occupent pas. Ainsi un médecin, quelles que soient ses autres caractéristiques, détient un diplôme attestant qu'il a satisfait certaines exigences et qu'il est autorisé à pratiquer la médecine. On attend aussi d'un médecin, de manière informelle, qu'il possède certaines caractéristiques accessoires. La plupart des gens s'attendent à ce qu'il soit membre des fractions supérieures des classes moyennes et qu'il soit homme, blanc et protestant. Si tel n'est pas le cas, on a le sentiment que, d'une certaine manière, il ne satisfait pas à toutes les exigences. De même, la couleur de la peau est la caractéristique principale qui distingue les noirs des blancs, mais on attend aussi des noirs, de manière informelle, qu'ils possèdent certaines caractéristiques de statut et pas d'autres ; les gens trouvent surprenant et anormal qu'un Noir se révèle être médecin ou professeur d'université. Il arrive que les individus possèdent la caractéristique principale sans posséder les caractéristiques accessoires attendues de manière informelle, par exemple certains médecin sont des femmes ou des Noirs ».

(E.Hugues, Dilemmas and contradictions of status, 1945, p.353)

Hugues soulève bel et bien la question des frontières sociales et raciales : on s'attend que certaines personnes, indépendamment de leurs « laisser passer », c'est-à-dire de l'acquisition de nouveaux statuts (ex : devenir avocat ou médecin) restent à leur place, « tiennent leurs rangs » dans l'ordre social institué et ceci sur base de ce que l'on considère être leur seul statut possible. Aux États-Unis, par exemple, le fait d'être Noir était considéré comme le seul statut à prendre en compte, le statut principal, sorte de « péché originel » pour l'Amérique blanche (majoritaire), et devait se traduire en « prison sociale », que les Noirs ne devaient pas quitter : un destin immuable. C'est dans ce sens que Hugues parle de statut principal et statut subordonné. Être Noir, dans ce cas-ci, est et reste le statut principal de la personne dans la perception commune de l'Amérique blanche, culturellement dominante, et ceci, même si l'on devient « médecin ou membre des classes moyennes », c'est-à-dire même si l'on acquiert d'autres statuts. On continuera à être traité comme un Noir avant tout.

« La distinction entre statut principal et statut subordonné : dans notre société, comme dans les autres, certains statuts l'emportent sur tous les autres. La race en est un exemple. L'appartenance, socialement définie, à la race noire l'emporte sur la plupart

des autres considérations de statut dans presque toutes les situations ; le fait d'être médecin, membre des classes moyennes ou femme n'empêche pas d'être traité d'abord comme un noir et secondairement selon tel ou tel de ces statuts ».

(E. Huges, Dilemmas and contradictions of status, 1945, p.353)

L'identité d'une personne se voit ainsi cristallisée autour d'un statut, socialement discrédité, étant à l'origine d'un confinement, d'un « renfermement social », pour utiliser l'expression du sociologue américain, Julius Wilson.

Dans le cadre de notre recherche, certains jeunes ont mis en avant le sentiment d'être traités et renvoyés constamment à leur origine ethnique, considérée comme étant leur « statut principal », le seul possible, et que quoi qu'ils fassent, ils ne « satisfont pas à toutes les exigences », selon les mots de Huges. Par exemple, dans le cadre de la recherche, les propos de ce jeune, accusé d'avoir volé le sac d'une camarade de classe, sur base, selon lui, de son origine ethnique.

Il serait donc question d'un processus d'ethnisation dans le cadre des rapports scolaires : la supposée identité ethnique de certains élèves, assignée et imposée par l'institution scolaire, deviendrait leur seul statut possible, le « statut principal », statut socialement discrédité, qui les empêcherait d'accéder aux mêmes « performances et aux mêmes biens scolaires », selon les mots de François Dubet, que les autres élèves, comme par exemple des filières d'excellence, ou tout simplement, une réussite scolaire. Ceci semble particulièrement ressenti par les jeunes filles voilées, et par les jeunes issus de l'immigration maghrébine, qui ont le sentiment de ne pas pouvoir se libérer de cette identité.

8. Les carrières déviantes et la théorie de l'étiquetage (labeling theory, Howard Becker)

Nous tenons à souligner que les questions soulevées ici par le sociologue américain, Howard Becker, ne sont pas apparues directement dans les propos des personnes rencontrées dans le cadre de notre recherche, mais étaient plutôt de l'ordre du non-dit, présentes en filigrane dans certains discours. Nous tenons aussi à souligner que nous proposons une définition extensive du concept de déviance, comme étant tout comportement qui s'écarte des normes dominantes en vigueur, et non simplement comme une action, un comportement à caractère délictueux ou illégal.

Becker, sociologue américain, nous permet de faire le lien entre le processus de stigmatisation et le renforcement des comportements déviants. Plus particulièrement, il défend la thèse que c'est en partant du processus d'étiquetage, c'est-à-dire de la pratique d'assigner une étiquette

de déviant à quelqu'un, que l'on va augmenter la probabilité de renforcer et d'accentuer sa déviance. Dans ce sens il parle de carrières déviantes : un parcours qui commence avec la transgression d'une ou plusieurs normes, qui va donner lieu à l'étiquetage en tant que déviant (en tant que personne considérée différente), opéré par ceux qui « représentent la loi ou l'ordre, ou qui sont en mesure d'imposer aux autres une définition conventionnelle de moralité » et qui va se terminer par l'acceptation de l'individu à se voir et à se vivre comme déviant et donc différent. C'est ce qu'on peut appeler « l'institutionnalisation de la déviance/différence », un nouveau cadre cognitif et moral dans lequel vont se développer désormais la pensée et le comportement du « déviant ». C'est l'intégration définitive à un univers, à une sous-culture déviante, qui est en opposition fondamentale avec les « conventions ordinaires ». Becker, comme nous venons de le voir, attire l'attention sur la dimension du pouvoir : l'étiquetage exprime toujours, selon cette théorie, la structure de pouvoir de la société. Certains groupes étant en position sociale dominante, ont le pouvoir d'étiqueter d'autres groupes. C'est donc, selon Becker, sur base de ce processus d'étiquetage (labelling), et ensuite de stigmatisation, que va s'amorcer une mécanique d'invalidation et d'exclusion sociale, qui risque, in fine, de renforcer l'individu dans ses comportements déviantes et dans sa différence.

« Le statut de déviant, spécifié selon le type de déviance, relève de cette catégorie de statut principal. Ce statut est conféré à qui a transgressé une norme et la dépendance à l'égard de ce statut s'avère plus décisive que la dépendance à l'égard d'autres statuts. L'identification de l'individu comme déviant précède les autres identifications. Traiter une personne comme déviante sous un rapport, comme si elle l'était sous tous les rapports, c'est énoncer une prophétie qui contribue à sa propre réalisation. Ainsi se mettent en branle divers mécanismes qui concourent à modeler la personne sur l'image qu'en ont les autres (...) On peut formuler ce problème de manière plus générale : la manière dont on traite les déviants équivaut à leur refuser les moyens ordinaires d'accomplir les activités routinières de la vie quotidienne. En raison de ce refus, le déviant doit nécessairement mettre en œuvre des pratiques routinières illégitimes (...) Ainsi une fois entré dans un groupe déviant organisé et institutionnalisé, le déviant a plus de chance que précédemment de poursuivre dans cette voie. D'une part, il a appris comment éviter les difficultés, d'autre part il a acquis un système de justifications qui l'incite à persévérer. Il faut mentionner enfin un autre aspect. Les systèmes de justification des groupes déviants comportent tendanciellement une récusation globale des normes morales conventionnelles, des institutions officielles et plus généralement de tout l'univers des conventions ordinaires ».

(H. Becker, Outsiders, 1963, p.57)

Ce qui nous semble important, c'est de mettre l'accent sur l'impact que peut avoir l'étiquetage dans toute carrière/parcours scolaire, et de comment à partir de ce processus peut s'opérer une

rupture plus ou moins marquée par rapport, selon les mots de Becker, aux « normes morales conventionnelles ». Nous avons constaté, au travers des paroles rencontrées, que de plus en plus d'élèves, se sentant pointés du doigt comme étant différents sur base de leur origine ethnique, participent à un processus de renferment identitaire qui les éloigne, graduellement, de « l'univers des conventions ordinaires », et les pousse à revendiquer haut et fort leur différence et peut être leur irréductibilité à la culture scolaire, et de manière plus large, à la culture dominante. Les revendications, de plus en plus fréquentes, de pouvoir disposer de nourriture hallal dans les cantines scolaires, pourrait être un signe de cette nouvelle logique identitaire. La radicalisation religieuse de certains jeunes pourrait être aussi interprétée comme étant le paroxysme de ce même phénomène.